

« si heureux commencements nous font espérer que Dieu, par l'intercession de sainte Anne, comblera en ce saint lieu ce nouveau pays de mille bénédictions (1). »

(1) Archives du séminaire de Québec, Miracles de Sainte-Anne, 1668.

4° Il est certain que l'église dont M. de Queylus marqua la place fut construite non sur la côte, mais au bord du fleuve, & que, par conséquent, elle a été la première église de Sainte-Anne de Beaupré. Comme, dès le commencement, les grandes crues des eaux firent craindre que l'église & le presbytère, construit tout auprès, ne pussent subsister longtemps dans ce lieu, M. de Laval, le 17 décembre 1666, en confirmant les privilèges accordés au donateur du terrain par M. de Queylus, y mit cette condition expresse : « *Au cas qu'il soit bâti une chapelle du côté de la côte*, il sera pris sur la terre dudit sieur de Lessart autant de terre qu'il sera jugé nécessaire pour cet effet. » Et encore : « Dans ce cas, il sera pris pareillement sur la terre du sieur de Lessart, *du côté de la côte*, ce qui sera nécessaire pour l'accommodement du presbytère, qui est placé sur la concession du sieur de Lessart (2). » Mais cette clause : *au cas qu'il soit bâti une chapelle du côté de la côte*, montre manifestement que la chapelle alors existante, & à l'occasion de laquelle M. de Queylus avait accordé les privilèges confirmés dans cet acte, n'était point du côté de la côte, qu'elle était située près du fleuve, sujette à être envahie par les eaux, & par conséquent la chapelle primitive de Sainte-Anne.

(2) Archives de la paroisse de Sainte-Anne ; confirmation par M. de Laval, à la suite du contrat du 8 mars 1657.

5° Ce que M. de Laval avait craint & prévu arriva : l'église de Sainte-Anne & le presbytère furent détruits par les eaux avant l'été de 1676, où M. Fillon, prêtre, en commença une nouvelle, non plus au bord de l'eau, comme avait fait M. de Queylus, mais du côté de la hauteur. Or le manque de fonds n'ayant pas permis de continuer la construction du nouvel édifice, il n'y eut plus, pendant un certain nombre d'années, aucune église de Sainte-Anne au Petit-Cap. C'est M. de Laval qui nous apprend ces particularités dans un mémoire qu'il envoya de France, au séminaire de Québec, en 1685, & qu'il remit à M. de Saint-Valier, son successeur. « Comme M. Morel devait faire encore quelques quêtes pour le rétablissement de l'église de Sainte-Anne, dit-il, il faudrait, en cas que l'on envoyât six maçons, en occuper deux à Sainte-Anne, & commencer au plus tard l'été de l'année 1686, à moins que les navires n'arrivassent assez tôt pour que l'on pût commencer dès cette année même; ce qui aurait un bon effet & exciterait les peuples à continuer leurs charités pour le rétablissement d'une église où tout le pays a une si grande dévotion (3). » Voilà donc l'histoire véritable de la destruction de la chapelle primitive, & l'établissement d'une nouvelle sur la hauteur.

(3) Mémoire de 1685, 16 pages in-fol.

6° Un autre témoignage, qui confirme de plus en plus & justifie